



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

New York, 29 juin-27 juillet 2006

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
rapports des organes de coordination**

Rapport d'ensemble annuel pour 2005/06 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Résumé

Le présent rapport récapitule les principaux faits nouveaux qui ont marqué la coopération interinstitutions à l'échelon du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) durant ses sessions de l'automne 2005 et du printemps 2006.

Au cours de cette période, le Conseil a aligné ses travaux ainsi que ceux de ses comités de haut niveau sur les activités préparatoires du Sommet mondial de 2005 et le suivi de ses résultats. Leur participation au processus préparatoire s'est concrétisée par la publication d'un rapport intitulé : *One United Nations: Catalyst for Progress and Change – How the Millennium Declaration is changing the way the United Nations system works* (Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement – Comment la Déclaration du Millénaire transforme les méthodes de travail du système des Nations Unies), qui, tout en évaluant les progrès accomplis en matière d'application de la Déclaration du Millénaire, ouvre également des perspectives d'avenir pour le système des Nations Unies.

Le Conseil des chefs de secrétariat (CCS), par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, a également abordé les questions intersectorielles de sexospécificité et d'exploitation des connaissances. Dans le domaine des questions relatives au programme, les priorités interinstitutions ont été accordées à l'emploi, aux migrations et à l'appui du

* E/2006/100.



système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi qu'au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans le domaine de la gestion et de l'administration, les efforts mettent l'accent sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, privilégiant la transparence et l'obligation de rendre des comptes comme principes de bonne gouvernance, l'utilisation plus rationnelle des techniques de l'information et des communications dans l'exécution des opérations, tout en améliorant la gestion des ressources financières et humaines et la coordination des réponses du système des Nations Unies aux menaces de la grippe aviaire.

La proclamation de *One United Nations* a conforté le CCS dans sa volonté de collaborer étroitement avec le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système afin de rendre plus cohérente et dynamique la réaction du système aux difficultés complexes auxquelles la communauté internationale doit aujourd'hui faire face.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	
II. Suivi du Document final du Sommet mondial de 2005	6–43	
A. Cohérence à l'échelle du système	11–20	
B. Questions intersectorielles	21–28	
C. Thèmes.	29–43	
III. Coordination des activités de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information	44–47	
IV. Gestion dans le système des Nations Unies.	48–58	
V. One United Nations (Un système des Nations Unies unique) : perspectives d'avenir	59	
Annexe		
Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le cycle multilatéral de négociations de Doha pour le développement et la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Hong Kong (Chine) 13-18 décembre 2005).		

I. Introduction

1. Le système des Nations Unies est unique tant par la diversité que par la portée de ses structures et de ses mandats, ainsi que par les moyens d'action dont il dispose. Ces caractéristiques peuvent être une source exceptionnelle de force pour intervenir dans les situations critiques de plus en plus complexes et imbriquées auxquelles la communauté internationale est confrontée. Exploiter et mobiliser pleinement ce potentiel – afin que ses capacités étendues soient utilisées de manière à la fois cohérente, novatrice et souple pour répondre aux demandes changeantes des États Membres et de la communauté internationale – est toujours le principal objectif de base des travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). La volonté politique d'utiliser à fond les ressources du système, et la présence d'un cadre concerté sur le plan international pour fournir une orientation commune à toutes les parties du système, sont des conditions *sine qua non* de tout progrès dans ce domaine. Les avancées qu'a permis le Sommet du Millénaire à cet égard, en s'appuyant sur les conférences des années 1990, sont sans précédent. La confiance renouvelée dans le système et la mise en place d'un instrument directif commun à toutes les branches du système ont abouti à une unité d'action jamais encore réalisée dans le système – ainsi que la manifestation d'un zèle unanime pour détecter et régler les problèmes comme la rigidité qui réduisent les capacités du système et l'empêchent de donner toute sa mesure.

2. Dans ce contexte, les travaux préparatoires du Sommet mondial de 2005 et le suivi de ses résultats (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) précisent les principaux points sur lesquels le CCS et ses comités de haut niveau doivent se concentrer durant la période considérée. La participation du CCS au processus préparatoire s'est concrétisée par la publication d'un rapport intitulé : *One United Nations: Catalyst for progress and change – How the Millenium Declaration is changing the way the United Nations system works* (Un système des Nations Unies unique : catalyseur de progrès et de changement – Comment la Déclaration du Millénaire transforme les méthodes de travail du système des Nations Unies) parue pour la session de juillet 2005 du Conseil économique et social, et dont le Président du Conseil a fait l'éloge lors du Sommet. Cette publication est le reflet d'une auto-évaluation du système des Nations Unies sur son rôle dans l'application des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le but en est de montrer comment l'entreprise commune définie par la Déclaration a contribué à élargir les perspectives de tous les organismes du système des Nations Unies et à les aider individuellement et collectivement à approfondir leur analyse et à généraliser la mise en commun des connaissances, à renforcer les synergies et à recentrer les efforts sur les résultats. Ce rapport souligne également la volonté du système à répondre collectivement de ses efforts à cet égard.

3. Le rapport *Un système des Nations Unies* se termine sur une série de recommandations, dont les principales se résument comme suit : parvenir à une mobilisation plus générale et dynamique de ses ressources et de ses capacités; mobiliser la participation de toutes les organisations pour formuler des politiques et veiller à leur application; obtenir un engagement plus actif de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques; parvenir à ce que sur le plan interorganisationnel et entre organisations les activités conceptuelles et normatives à l'échelle du système ainsi que ses activités opérationnelles soient complémentaires;

et réaliser une présence plus unifiée du système au niveau national. La capacité de combiner les fonctions analytiques et normatives avec les mandats opérationnels constitue l'avantage comparatif unique du système des Nations Unies qui, jusqu'à présent, a été généralement sous-exploité. Une approche plus intégrée des attributions du système en matière d'élaboration de politiques et de fonctions opérationnelles aiderait à mieux harmoniser la mission qui incombe au système de progresser dans la réalisation des objectifs à tous les niveaux, tout en renforçant son adhésion aux principes de base du contrôle national sur l'aide au développement. Ces engagements figurent parmi ceux qui orientent le système dans ses activités de suivi du Document final du Sommet mondial de 2005, thème central du chapitre II du présent rapport et qui rejoint d'ailleurs les activités menées actuellement par le Groupe d'experts de haut niveau constitué par le Secrétaire général, sur la cohérence à l'échelle du système, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, dont traite également ce chapitre II. Dans la même perspective, ledit chapitre II étudie le rôle de l'école des cadres du système des Nations Unies qui a pour vocation de diffuser un savoir s'étendant à tout le système, fondé sur des valeurs et des objectifs communs à tout le personnel des Nations Unies.

4. Le chapitre III du présent rapport traite du suivi des travaux du Sommet mondial sur la société de l'information. D'autres éléments de l'ordre jour, tels qu'ils apparaissent dans la publication *One United Nations*, mettent l'accent sur l'importance de disposer de données statistiques et autres, communes, plus fiables et plus accessibles et faciles à utiliser, comme indiqué dans le chapitre IV du présent rapport, d'une stratégie commune conçue pour aider à une meilleure utilisation des techniques de l'information et des communications (TIC) dans les domaines de la gestion et des opérations.

5. On trouvera dans le chapitre IV une présentation détaillée des efforts déployés dans le système des Nations Unies pour renforcer la collaboration dans le domaine de la gestion et de l'administration. Comme il prône la transparence et la prise de responsabilités en tant que principes de bonne gouvernance aux niveaux national et local, le système doit donc s'imprégner de ces principes et les appliquer à tous les niveaux.

II. Suivi du Document final du Sommet mondial de 2005

6. À sa session d'automne, immédiatement après le Sommet mondial de 2005, le CCS a centré ses débats sur les incidences des résultats du Sommet mondial et sur leur suivi. Le Secrétaire général a insisté sur le fait que le Document final du Sommet devrait être considéré comme un appel à l'action par les États Membres, par la société civile et d'autres parties prenantes, de même que par le système tout entier. Son impact sur le système est clair : le système doit s'engager à être plus efficace sur tous les points de son ordre du jour et montrer plus de cohérence. La barre a été placée à bonne hauteur.

7. Plusieurs membres du CCS ont souligné l'intérêt que le Document final du Sommet mondial de 2005 présentait pour l'action de leurs organisations et ont décrit les mesures adoptées pour y donner suite. Ils ont relevé avec satisfaction que le Document final réaffirmait non seulement les objectifs et les engagements consacrés dans la déclaration du Millénaire et les objectifs de développement arrêtés sur le

plan international, issus des sommets et grandes conférences des Nations Unies, mais soulignait aussi l'importance de nouvelles dispositions établies dans ce cadre, concernant des questions qui étaient au cœur des activités de nombreux organismes du système. Ces questions portaient notamment sur le développement, à savoir le développement rural agricole, l'emploi productif et un travail décent, la science et la technique, notamment les technologies de l'information et des communications et les systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophes naturelles, la santé en matière de procréation, l'assainissement des taudis et la prévention de leur implantation, et les migrations et le développement. Les États membres ont vigoureusement réaffirmé leur volonté d'atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies, et d'un environnement viable.

8. La volonté renouvelée qu'exprime le Document final du Sommet de faire reculer la pauvreté et de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable, en particulier le ferme attachement au partenariat mondial pour le développement convenu à Monterrey (Mexique), l'impérative nécessité de faire aboutir le cycle de négociations de Doha pour le développement, et de faire progresser la question de l'allègement de la dette et de l'aide – sont autant de positions que les membres du CCS ont saluées. À l'occasion de ces débats, le CCS a adopté une déclaration sur le cycle multilatéral de négociations dans le cadre du programme de Doha pour le développement et la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong, Chine, du 13 au 18 décembre 2005, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

9. Les membres du CCS ont fait valoir que les progrès accomplis sur le plan de l'aide et de l'allègement de la dette offraient de nouvelles chances de renforcer l'appui du système aux pays en développement. On a insisté spécialement sur la nécessité d'un appui cohérent à l'échelle du système aux dispositions du Document final du Sommet ayant trait aux stratégies globales de développement national pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et du nouveau mandat assigné au Conseil économique et social, comme principal organe de l'ONU chargé de l'évaluation et du contrôle des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

10. Pour ce qui est de l'environnement, on a souligné qu'il fallait intégrer les questions essentielles – changement climatique, catastrophes naturelles, énergie, eau douce et assainissement, modes de production et de consommation, produits chimiques et déchets dangereux, océans et mers et aménagement des zones côtières – dans le contexte du développement et organiser l'intervention coordonnée du système, afin d'aider à tirer le meilleur parti du tourisme comme facteur du développement durable. À sa session de printemps, le CCS a inauguré le Réseau des échanges sur le tourisme qui sera placé sous la responsabilité de l'Organisation mondiale du tourisme.

A. Cohérence à l'échelle du système

Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement

11. Le Sommet a invité le Secrétaire général à faire des propositions pour « créer des entités plus étroitement gérées dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement ». En conséquence, en février 2006, le Secrétaire général a créé un Groupe d'experts de haut niveau chargé d'entreprendre une étude sur la cohérence à l'échelle du système, avec la participation du Comité de haut niveau sur les programmes et du Groupe des Nations Unie pour le développement (GNUM) comme membre de droit.

12. La réunion du CCS tenue simultanément avec sa session ordinaire de 2006 était consacrée à un dialogue entre les chefs de secrétariat et les membres du Groupe d'experts. Les deux comités de haut niveau du CCS – le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion – ont tenu une réunion commune en février pour préparer le dialogue du CCS avec le Groupe d'experts. Les entretiens ont porté sur : a) les questions de financement du système des Nations Unies et l'architecture de l'aide; b) les effets de la coordination pour le développement, y compris le système du coordonnateur résident et le couplage des activités humanitaires avec celles du développement et de l'environnement; c) le réaménagement des services d'appui au développement; d) la cohérence entre les travaux et les opérations d'ordre normatif, analytique, et de synthèse et, e) mise au point de nouvelles méthodes de gestion du système des Nations Unies.

13. Le dialogue avec le Groupe d'experts à la réunion du CCS les 7 et 8 avril 2006, a fait suite à la première réunion du Groupe d'experts qui s'est déroulée du 4 au 6 avril. Les consultations entre les experts et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a porté essentiellement sur trois questions majeures : a) le financement des activités de développement entreprises par les organismes des Nations Unies; b) la cohérence et l'efficacité du système, notamment la cohérence entre les travaux et les opérations d'ordre normatif, analytique et de synthèse et la coordination nécessaire aux réalisations sur le terrain, et c) la gouvernance dans le système des Nations Unies.

14. Les membres du CCS ont apprécié la manière ouverte, engageante et décidée avec laquelle le Groupe aborde ses travaux. Ils ont expliqué aux représentants comment les organismes du système des Nations Unies s'efforcent individuellement et collectivement, d'adapter leur action aux besoins changeants des États membres. Ils ont décidé d'appuyer à fond les efforts dont le Groupe a pris l'initiative afin de réaliser les changements nécessaires pour que le potentiel du système soit intégralement exploité et que sa capacité d'effectuer des progrès durables soit nettement renforcée. Ils ont fait valoir que la crédibilité du système ne repose pas seulement sur sa capacité de répondre aux situations d'urgence de manière efficace et rapide. Ceci demande non seulement la convergence des interventions entre toutes les parties du système, notamment les acteurs bilatéraux et multilatéraux, mais également l'accès à des ressources qui soient en rapport avec l'ampleur des problèmes auxquels le système doit pouvoir s'attaquer conformément aux attentes de la communauté internationale. Les modalités de financement constituent aussi un

aspect majeur de la question de cohérence dont le Groupe doit traiter : tendances actuelles à financer des opérations à vocation spéciale plutôt que des activités de base; ce sont des facteurs importants qui pèsent sur la concurrence à laquelle les organismes des Nations Unies sont obligés de se livrer autour des ressources, ce qui fragilise l'effort de coordination et parfois détourne des objectifs véritables au profit de domaines où les ressources financières sont plus abondantes. Pour donner au système la cohérence recherchée, on a besoin de déterminer avec plus de clarté et de précision le rôle et la contribution de chaque organisation, ce qui ne peut être accompli sans que tous les éléments des mécanismes de financement soient en même temps dûment pris en considération.

15. Les chefs de secrétariat ont en outre souligné qu'à côté des questions de financement, et au delà des systèmes de gestion et d'exécution, le Groupe allait devoir approfondir sérieusement la question générale de la cohérence des politiques si l'on veut que la cohésion accrue ait une incidence appréciable sur la capacité du système à faire des progrès et des changements notables. L'action des diverses parties du système – l'ONU, les institutions spécialisées, la Banque mondiale et les organismes régionaux – ainsi que les efforts des organisations et des États Membres pour instaurer une plus grande cohésion des politiques, vont devoir être examinés dans cette perspective. Dans le même contexte, pour dépasser l'artificielle distinction entre les activités normatives/analytiques et les activités opérationnelles, il incombera au Groupe d'experts de rechercher les moyens d'établir la complémentarité de ces deux aspects de la contribution du système au développement. Pour améliorer la cohérence à l'échelle du système, il faudrait, facteur déterminant, doter les institutions spécialisées, en tant qu'organisations compétentes dans leurs domaines respectifs, de la possibilité de transférer leur savoir aux pays. Au niveau national, la cohérence devrait se mesurer au degré de responsabilisation atteint : il s'agit de la responsabilisation du système des coordonnateurs résidents, et surtout de la mesure dans laquelle tous les instruments de coordination concentrent leurs efforts pour assurer au pays intéressé la maîtrise de l'appui apporté par le système.

16. Les consultations entre le Groupe d'experts et le CCS ont lieu en une période de grands changements, dans laquelle de nouvelles formes de coopération internationale émergent et de nouveaux arrangements institutionnels sont adoptés dans le but d'éliminer la pauvreté, de mettre les populations à l'abri des catastrophes et de protéger la planète dont dépend toute vie. Un système des Nations Unies plus cohérent, mieux à même d'administrer ses importantes ressources humaines et financières, ses réseaux mondiaux, ses autres moyens opérationnels et avantages comparés est indispensable si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et aider les États Membres à relever les défis mondiaux présents et futurs. Tous les membres du CCS s'engagent à soutenir sans réserve le Groupe d'experts pour qu'il aboutisse à des conclusions qui feront réellement progresser l'efficacité et la cohérence du système sous tous ses aspects. Les organismes du système ont l'intention de poursuivre le dialogue avec le Groupe d'experts de haut niveau dans un esprit ouvert et constructif.

**Accroissement de la cohérence et de l'efficacité des activités
du système des Nations unies au niveau national**

17. Dans le Document final du Sommet mondial, les États Membres ont réaffirmé leur attachement au partenariat mondial au service du développement, envisagé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ils ont réaffirmé ensuite que chaque pays était responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait exagérer le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement dans la réalisation du développement durable. Ils ont reconnu que les efforts fournis par les pays devraient être complétés par des politiques, mesures et programmes d'appui mondiaux. Les États Membres ont résolu de veiller à ce que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies appuient les efforts des pays en développement par le biais des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et accroissent l'aide qu'ils consacrent au renforcement des capacités.

18. Dans sa résolution 59/250 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a accordé, dans le cadre de la réforme des Nations Unies, un rang de priorité élevé à l'accroissement de l'efficacité et de la cohérence des activités du système des Nations Unies au niveau national. Le CCS est invité à jouer un rôle spécifique dans un certain nombre de domaines, y compris le renforcement des capacités et l'évaluation.

19. L'analyse des efforts de renforcement des capacités à l'échelle du système des Nations Unies est actuellement confiée à une équipe spéciale du Comité de haut niveau pour les programmes, et organisée de manière à ce que l'on puisse tirer parti de toute l'expérience accumulée dans ce domaine par chaque organisme du système. S'agissant de l'évaluation, la méthode consistant à tirer parti des initiatives intéressantes de collaboration que prend actuellement le Groupe des Nations unies sur l'évaluation, une déclaration de politique générale est en cours d'élaboration dans le but de fournir des directives d'ensemble intéressant tous les organismes relevant du CCS pour appuyer les fonctions d'évaluation et encourager davantage la coopération à l'échelle du système en matière d'évaluation.

20. En complément des travaux du Comité de haut niveau pour la gestion, un Groupe de travail composé d'organismes non résidents a été établi dans le but de mettre en œuvre les prescriptions de la résolution 59/250 concernant les mesures à prendre pour que tous les organismes du système des Nations Unies, y compris ceux qui ne sont pas ou ne sont que peu représentés sur le plan national, mettent en commun leur savoir-faire et toute l'expérience qu'ils ont accumulée dans les domaines normatif et analytique pour en faire bénéficier le pays. Les résultats des travaux de ce groupe seront suivis par le Comité de haut niveau et le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, dans leurs domaines de compétences respectifs, ce qui permettra de combler les lacunes dans l'effort visant à intensifier la collaboration mutuelle.

B. Questions intersectorielles

Promotion de l'égalité des sexes

21. Au Sommet de 2005, les États Membres se sont déclarés résolus à prendre des mesures pour promouvoir l'égalité des sexes, éliminer la discrimination multiforme à l'égard des femmes, et généraliser une perspective antisexiste dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes politiques, économiques et sociaux. Dans ce contexte, le Sommet a encouragé le Secrétaire général ainsi que tous les organes de décision à prendre de nouvelles mesures afin d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les politiques de décisions de l'Organisation. Pour ce faire, et conscient des énormes divergences qui subsistent dans le système entre théorie et pratique, le Comité de haut niveau sur le programme a décidé d'accorder dans son programme de travail un rang de priorité élevé aux questions touchant l'égalité des sexes.

22. Pour guider ces travaux, le Secrétaire général a demandé au Comité de haut niveau sur les programmes et au Comité de haut niveau sur la gestion, en coopération avec la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme de porter son attention sur la mise au point d'une politique et d'une stratégie sur l'égalité des sexes à l'échelle du système. Le Secrétaire général a également indiqué qu'il comptait sur un engagement plus actif du système dans l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

23. Les deux comités ont par la suite, à leurs réunions de février, examiné les éléments de cette politique et de cette stratégie, et le CCS lui-même s'est déclaré profondément préoccupé de l'absence de progrès dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation de femmes. Le CCS a demandé que le processus d'élaboration d'une politique et d'une stratégie de grande portée à l'échelle du système sur l'intégration d'une perspective antisexiste, soit accélérée, et que priorité soit donnée, tant au niveau organisationnel qu'interinstitutionnel, à des mesures supplémentaires, y compris un calendrier et des critères, nécessaires à l'application effective de la stratégie. Par la même occasion, il s'est engagé lui-même à s'occuper de la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation de progrès dans ce domaine crucial. Le CCS a décidé de revenir sur cette question et d'examiner des propositions spécifiques à cet égard à sa session de l'automne 2006.

Promotion de la collaboration interinstitutions en matière d'exploitation et de mise en commun des connaissances

24. Durant l'année écoulée, tant le Comité de haut niveau sur les programmes que le Comité de haut niveau sur la gestion ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à poursuivre une stratégie unifiée de manière à mieux mettre en commun les connaissances à l'échelle du système. Bien que le système des Nations Unies dispose déjà d'abondants moyens d'exploiter les connaissances, la capacité du système tout entier de mettre en commun les connaissances est une condition critique de la réalisation de progrès notables dans l'instauration de la cohérence de l'ensemble des politiques et programmes. Ceci dit, le CCS, par l'intermédiaire de ses comités de haut niveau, a créé une équipe spéciale interinstitutions chargée d'élaborer une stratégie de partage des connaissances à l'échelle du système. Dans l'accomplissement de cette tâche, on part du principe que les organismes des

Nations Unies sont des centres d'excellence dans leurs domaines respectifs de spécialisation et on cherche le moyen de faire converger leurs compétences individuelles pour promouvoir une approche multisectorielle au service de la sécurité et du développement.

25. La mise en commun des connaissances n'est possible que dans une ambiance ouverte, où tous les participants se sentent libres d'offrir et de partager leur savoir, et où leur contribution n'est pas seulement bien reçue mais également attendue. Les obstacles à une fructueuse mise en commun des connaissances proviennent souvent des cultures institutionnelles dominantes et de l'absence de mécanismes d'appui. L'équipe spéciale sur la mise en commun des connaissances s'applique à surmonter ces obstacles culturels et logistiques en s'efforçant de généraliser la pratique de la mise en commun des connaissances par-delà les barrières institutionnelles et en privilégiant les politiques favorables à la participation aux réseaux de savoirs.

connaissances par-delà les barrières institutionnelles et en privilégiant les politiques favorables à la participation aux réseaux de savoirs.

L'école des cadres du système des Nations Unies

26. Une vision commune est la condition préalable à la réalisation de la cohérence et constitue un élément critique des capacités du système à faire progresser les objectifs communs dans le domaine du développement, y compris ses rapports avec la paix et la sécurité. L'école des cadres du système des Nations Unies fait partie intégrante de l'effort visant à développer cette vision et à l'enraciner dans une approche concertée et commune des pratiques du système en matière de programmation et de gestion.

27. À leurs réunions de février, les deux comités de haut niveau (sur les programmes et sur la gestion) ont étudié les propositions tendant à la hiérarchisation des programmes de l'école des cadres, insistant sur « l'éducation permanente » des membres du personnel des Nations Unies. Outre l'accent mis sur les questions de gestion, les propositions portent sur la faisabilité des programmes pilotes sur des matières clefs reprises dans la Déclaration du Millénaire.

28. Les deux comités de haut niveau sont d'accord en principe sur les approches implicites des propositions, sous réserve de la mise au point d'un plan d'activité qui sera examiné par le Conseil des gouverneurs de l'école des cadres. Il convient de noter qu'en créant une culture commune à l'échelle du système, l'école des cadres s'est acquise une nouvelle et plus forte légitimité dans les circonstances actuelles. Une formation homogène des cadres supérieurs pourrait s'avérer un moyen particulièrement utile dans le domaine de l'égalité des sexes.

C. Thèmes

Collaboration interinstitutions contre la faim

29. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a invité le CCS à poursuivre ses activités de contrôle de la coordination effective des efforts déployés à l'échelle du système contre la faim et la pauvreté, et a recommandé que le CCS fasse figurer dans son prochain rapport annuel de synthèse des informations sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées par les mécanismes interinstitutions intéressés.

30. Outre les trois organismes ayant leur siège à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), un certain nombre d'autres organisations du système [parmi lesquelles la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)] ont entrepris des activités combinant une aide immédiate aux pauvres et à ceux qui ont faim, avec des programmes de développement à long terme visant à stimuler la productivité, à créer des emplois et à accroître la valeur des ressources des gens en vue de réduire la faim de moitié d'ici à 2015. Parmi ces initiatives figurent :

a) L'élaboration d'une stratégie portant sur la faim, l'agriculture et le développement rural dans le cadre d'un plan d'action relatif à la Déclaration du Millénaire pour le développement, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à d'autres objectifs de développement international pour la période 2006-2008;

b) Démarrage de l'initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants, en vue de créer une alliance mondiale de responsables nationaux et d'autres acteurs compétents en vue de mobiliser des ressources intellectuelles, politiques, financières et opérationnelles pour lutter contre la faim chez les enfants;

c) Plaidoyer dans le cadre de l'Alliance internationale contre la faim, créée en 2003 par le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après pour mobiliser une plus forte volonté politique et une action pratique afin de réduire rapidement l'incidence de la faim et de la pauvreté dans les zones rurales;

d) La création ou le renforcement des programmes exécutés en coopération de manière à appuyer les pays africains dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

31. Les travaux se poursuivent simultanément pour obtenir une large coopération interinstitutions en vue d'intervenir dans des domaines liés à l'élimination de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, en collaboration avec le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies servant de point de coordination dans la promotion de politiques et de stratégies harmonisées dans le domaine de la nutrition, à l'échelle du système des Nations Unies. En juin 2005, s'est tenue sous l'égide du Département des affaires économiques et sociales (DAES), et dans la perspective du Sommet mondial de 2005, une réunion spéciale sur le rôle critique de la nutrition dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

32. Le Comité permanent de la nutrition a également mis au point un cadre stratégique et un Plan d'action pour aider les pays à faire face au double fléau de la malnutrition¹. Le plan vise à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire et à arrêter la progression des maladies chroniques liées à la nutrition. Le Plan d'action fixe des objectifs, des buts et des cibles qui devront être atteints dans les cinq prochaines années, et indique comment y parvenir.

33. Le Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire est un autre mécanisme important. Il appuie les échanges

¹ Si la malnutrition tue les enfants en bas âge, elle entraîne également par la suite de hauts risques de maladie et de mort. C'est pourquoi elle est considérée comme un double fléau.

d'informations et encourage les activités interinstitutions conjointes liées au développement rural et à la sécurité alimentaire au niveau international. Ses 40 groupes thématiques nationaux se sont avérés d'efficaces mécanismes de coordination pour appuyer les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Ils ont également facilité les échanges de données d'expérience, d'idées novatrices et de pratiques optimales. Dans plusieurs cas, les groupes thématiques sont devenus l'interface naturelle entre le système des Nations Unies, les mécanismes gouvernementaux de planification et d'autres parties prenantes du secteur privé, plusieurs organisations non gouvernementales et la société civile. Le réseau fournit en outre de solide appui à la mise en place de l'Alliance internationale contre la faim. Les contraintes budgétaires ralentissent les activités de développement du réseau au niveau national.

34. La réponse internationale au projet de lutte contre la malnutrition est insuffisante. Elle se limite en général à des domaines et des secteurs étroits. Les principaux obstacles auxquels se sont heurtés les organismes du système comprennent notamment :

a) Une baisse de plus de 50 % de la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement (APD) au cours de la dernière décennie : l'insuffisance des ressources financières destinées à résoudre les problèmes structurels du secteur agricole demeure la principale entrave;

b) La quasi-ignorance et méconnaissance des rôles réels et potentiels, des liens d'interdépendance et de complémentarité des organismes compétents des Nations Unies; les nombreux ministères intervenant au sein des gouvernements nationaux, et la multitude des ONG concernées par la lutte contre la malnutrition;

c) Le manque de précision des indicateurs portant sur l'alimentation et la nutrition/Les termes « faim » et « nutrition » ne sont pas toujours utilisés avec le même sens par les différents spécialistes de la nutrition, sans parler des non-spécialistes. De ce fait, les messages sont incohérents ou manquent de cohérence;

d) L'idée que la solution proactive à la faim et à la malnutrition peut servir de thème de débat pour accélérer le développement n'est pas suffisamment partagée par tous les principaux protagonistes du développement.

Emploi

35. Conscient de l'importance critique d'un emploi productif et décent pour sortir les gens de la pauvreté, le Comité de haut niveau sur le programme a, en juillet 2005, retenu l'emploi comme l'une des questions prioritaires à inscrire à l'ordre du jour interinstitutions. Cette décision a été renforcée par le Document final du Sommet mondial de 2005, identifiant les objectifs de plein emploi productif et de travail décent pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes, comme objectif principal des politiques nationales et internationales pertinentes et des stratégies nationales de développement en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

36. Lors de sa session de février 2006, le Comité de haut niveau sur les programmes s'est félicité de la contribution apportée par le système aux travaux préparatoires du débat de haut niveau du Conseil économique et social de juillet sur le thème « Création aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact

sur le développement durable ». Il a noté que la garantie d'un emploi productif était en soi une fin et un moyen d'atteindre d'autres objectifs clefs de développement.

37. Le Comité a fait valoir que l'emploi était un thème commun aux programmes et secteurs de la plupart des organismes du système. Dans cette perspective, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a été priée de se concerter avec d'autres organisations du système sur la manière dont elles envisageaient la question de l'emploi dans le contexte de leurs propres travaux et sur les moyens de faire converger leurs approches communes à l'appui des efforts nationaux visant à instaurer l'emploi productif. Le CCS reviendra sur la question à sa session de l'automne 2006 à la lumière des résultats du débat de haut niveau du Conseil économique et social et des options que doit présenter l'OIT sur les moyens de consolider les capacités du système à appuyer les pays dans l'élaboration de stratégies efficaces de création d'emplois.

Migrations

38. Étant donné ses impacts d'ordre politique, économique et social le déplacement croissant de populations recoupe les mandats de nombreux organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies. Les organismes mènent une diversité d'activités qui contribuent à améliorer les effets des migrations internationales et à aider les gouvernements à faire face aux problèmes que posent les migrations. Le système des Nations Unies joue un rôle particulièrement important dans l'élaboration de normes relatives au traitement des migrants internationaux, mais il lui reste encore à traiter sous tous leurs aspects des besoins croissants des pays d'origine.

39. La décision du Comité de Haut niveau sur les programmes de placer la question des migrations au rang des priorités de son programme de travail a rehaussé la portée du Document final dans lequel les États Membres se sont déclarés conscients du lien important qui existe entre les migrations internationales et le développement et de la nécessité de traiter cette question de manière coordonnée et cohérente afin de permettre aux pays d'origine, de transit et de destination de relever les défis et d'exploiter le potentiel positif des migrations. Le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, intitulé : « Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action » et publié en octobre 2005, demande, entre autres, le renforcement des arrangements de coopération interinstitutions en vue d'assurer une réponse institutionnelle plus cohérente et effective aux défis et avantages que présentent les migrations internationales.

40. Lors de sa première session de 2005, le Comité de haut niveau sur les programmes a souligné qu'il importait de donner plus de cohérence aux politiques et programmes du système en ce qui concerne les migrations et de les harmoniser avec l'ensemble des politiques et activités du système dans les domaines politique et économique, et de mieux exploiter la base de connaissances nécessaires pour permettre au système de réaliser de nouveaux et substantiels progrès sur les multiples aspects des migrations.

41. Le Comité a invité un groupe de ses membres à entreprendre sous la responsabilité du Département des affaires économiques et sociales, et de l'OIT, la collecte et la compilation d'informations recueillies pour l'ensemble du système afin d'obtenir un aperçu général des travaux consacrés à la question des migrations.

Cette initiative sera coordonnée avec le Groupe mondial sur les migrations, nouvellement créé, l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Département des affaires économiques et sociales (DAES), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et la Banque mondiale, et avec les activités en cours pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Le Comité de haut niveau sur les programmes et le CCS reprendront la question à leur session d'automne, à la lumière du dialogue de haut niveau.

42. Les organismes du système des Nations Unies ont continué d'accorder un rang de priorité élevé aux activités d'appui au NEPAD. Cet appui va des activités de plaidoyer, en passant par le financement et les travaux normatifs, à la fourniture d'assistance technique. Il porte en premier lieu sur sept groupes de thèmes (infrastructure, développement; gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; valorisation des ressources humaines, emploi et VIH/sida; sciences et technologie; et communication, plaidoyer et vulgarisation, qui sont apparus comme les principaux instruments de consolidation de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique. On trouvera plus de précisions sur les activités pertinentes du système dans le rapport du secrétaire général intitulé « Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (E/AC.51/2006/6).

43. Le système de plaidoyer des Nations Unies en faveur d'un accroissement des flux financiers pour le développement de l'Afrique s'accompagne d'un effort concerté pour aider à construire et renforcer les institutions nationales et régionales ainsi que les capacités du continent dans les domaines de la gestion et des techniques. Les chefs de secrétariat n'ont cessé de souligner au sein du CCS que l'appui du système au NEPAD devrait être soutenu et dynamique, tout en restant soucieux de laisser à l'Afrique la maîtrise des programmes. La mise en œuvre future des programmes par le système pour l'aide à l'Afrique s'alignera sur la volonté exprimée dans le Document final du Sommet, et s'en inspirera pour renforcer la coopération avec le NEPAD par le biais d'un appui cohérent aux programmes élaborés par les responsables africains, notamment en mobilisant des ressources financières intérieures et extérieures et en facilitant l'approbation desdits programmes.

III. Coordination du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information

44. La phase finale du Sommet mondial sur la société de l'information s'est déroulée à Tunis en novembre 2005 sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications. Son principal objectif était de définir des orientations dans des domaines où achoppent les tentatives visant à réduire la fracture numérique. La phase de Tunis, de même que la précédente phase qui s'est déroulée à Genève en

2003 donne l'image d'une société de l'information homogène, qui mettrait l'information et les technologies de l'information et de la communications (TIC) à la portée de tous pour permettre à chacun de développer tout son potentiel. Le Sommet a montré que ces technologies pouvaient être de puissants instruments au service de la santé et de l'éducation, de la productivité, de la croissance économique, de la création d'emplois et de l'employabilité, et de la protection de l'environnement, ce qui aurait pour effet de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de tous. Le système des Nations Unies a été investi d'une responsabilité dominante dans ce vaste effort de partenaires multiples cherchant à mettre à la portée de tous les bienfaits de la révolution de l'information.

45. Dans les documents finals du Sommet mondial sur la société de l'information est proposé un plan détaillé de mise en œuvre et de suivi au niveau international, faisant appel à la participation de tous les intéressés. Ils proposent également un processus d'examen et de suivi intergouvernemental très complet, intégré dans un mécanisme plus général d'évaluation des objectifs arrêtés sur la plan international, faisant appel à la participation de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, et de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

46. Alors que le Document final du Sommet appelle tous les acteurs, gouvernements, secteur privé, société civile, à mettre toutes leurs ressources au service de ce processus, il incombe au système des Nations Unies de jouer un rôle dominant s'agissant des 11 grandes orientations qui constituent les principaux mécanismes de mise en œuvre en vue de réaliser les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information.

47. Faisant suite à la demande adressée dans le programme de Tunis au Secrétaire général, et en sa qualité de Président du CCS, le Groupe d'experts a maintenant approuvé la création d'un Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, chargé de coordonner les activités du système des Nations Unies consacrées à la mise en œuvre et au cadre de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Sous la direction et avec la coopération de l'UIT, de l'UNESCO et du PNUD, le Groupe s'emploiera à intégrer le programme de la société de l'information dans les activités et programmes des membres du CCS, à éviter les duplications, à faciliter les synergies entre les organisations afin de maximiser les efforts conjoints et de sensibiliser le public. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information agira auprès de nombreuses parties compétentes comme agent de liaison pour l'information et la coordination des activités interinstitutions associées tant à la mise en œuvre des grandes orientations qu'au suivi des processus du Conseil économique et social et d'autres organes.

IV. Gestion dans le système des Nations Unies

Sécurité et sûreté du personnel

48. Veiller à la sécurité et à la sûreté du personnel du système des Nations Unies et réduire la vulnérabilité du personnel déployé dans le monde, notamment les fonctionnaires se trouvant dans des zones de conflit ou très exposées demeurent une source de préoccupation pour le CCS.

49. Pour être véritablement unifié, un système de gestion de la sécurité s'étendant à toutes les organisations du système des Nations Unies est un objectif critique à cet égard, et son financement central serait, de l'avis des organisations membres du CCS, un moyen très efficace de préserver son unité et ses compétences opérationnelles. En attendant, compte tenu de la décision de l'Assemblée générale de maintenir pour l'instant les arrangements existants s'agissant de la participation aux coûts et de la sécurité, le CCS, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, a continué de s'occuper de la répartition des coûts liés à la sécurité et s'est déclaré favorable à une procédure plus transparente et coopérative quant à l'établissement du budget, compte tenu du partage des coûts. En même temps, le Comité de haut niveau sur la gestion continue de dispenser suivi et directives au Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, qui est le principal instrument technique chargé des questions de sûreté et de sécurité du personnel.

Promotion de la gouvernance et de la transparence

50. Le Comité de haut niveau sur la gestion a examiné le suivi de la recommandation formulée dans le Document final du Sommet, demandant un examen des mécanismes de gouvernance et de contrôle interne dans le système des Nations Unies. Il est d'accord pour que l'étude externe entreprise à la demande du Sommet et supervisée par le Comité directeur créé par le Secrétaire général, fasse une distinction entre les questions de gouvernance, qui ne concernent que l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes, et les audits, enquêtes et fonctions de contrôle interne pertinentes qui concernent également les institutions spécialisées. Le Comité de haut niveau sur la gestion a en outre créé un groupe spécial chargé de traiter directement avec le Comité directeur.

Amélioration de la gestion des ressources financières

51. La collaboration interinstitutions dans les domaines financier et budgétaire s'est maintenue dans le cadre du réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion. Durant la période considérée, le réseau a abordé un nombre important de questions, notamment le principe de l'audit unique. Dans ce contexte, ils sont convenus de faire la déclaration suivante (voir CEB/2005/5, par. 41) :

« Les commissaires aux comptes de l'ONU et les vérificateurs externes désignés des institutions spécialisées et de l'Agence internationale pour l'énergie atomique se réservent le droit exclusif de procéder à la vérification externe des comptes et états financiers de l'ONU. Au cas où des examens séparés seraient nécessaires, les organes directeurs devront demander aux vérificateurs désignés de procéder à des examens spécifiques et de publier des rapports séparés sur les résultats ».

52. En outre, sur la recommandation du Groupe de travail des normes comptables, le Comité de haut niveau sur la gestion a décidé, en novembre 2005, que les organisations du système adoptent comme normes comptables communes, les normes comptables internationales du secteur public, à compter de janvier 2010 au plus tard. À sa session de printemps de 2006, le CCS a décidé que l'on continue de mettre en place cette réforme du système par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables.

53. S'agissant des dépenses d'appui au titre des activités extrabudgétaires (et du rapport entre financement ordinaire et extrabudgétaire) le réseau finances et budget a mené une enquête en vue d'arrêter une série de pratiques et principes communs régissant l'imputation directe des dépenses d'exécution et d'appui des projets financés par des fonds extrabudgétaires, en harmonisant les politiques et pratiques relatives à la récupération des coûts et faisant en sorte que les projets dépendant d'un financement extrabudgétaire ne soient pas indûment financés au moyen des ressources de base. Les organismes du système ont décidé que les règles de récupération des coûts s'appliquent à la fois aux dépenses d'appui aux programmes et aux dépenses directes et que les deux types de dépenses soient pleinement récupérés sur les projets financés au titre des fonds extrabudgétaires.

Valorisation des ressources humaines

54. Alors qu'ils examinent la question des ressources humaines, le CCS, le Comité de haut niveau sur la gestion et son réseau des ressources humaines ont poursuivi le dialogue avec les représentants des organes du personnel, la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA), le Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies et la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Ainsi que le prévoient les statuts de la CFPI, le Réseau ressources humaines a continué de coordonner les vues collectives des chefs de secrétariat du système des Nations Unies et de les représenter devant la Commission, sur toutes les questions pertinentes. Le Réseau ressources humaines s'est également penché sur un certain nombre de questions importantes telles que les primes de mobilité et pour lieu d'affectation difficile; l'harmonisation et la simplification des prestations, la renégociation des conventions collectives avec les interprètes à court terme, et l'harmonisation plus poussée des accords de rémunération globale. Il convient de noter en particulier l'élaboration d'un nouvel accord sur la mobilité du personnel, qui est entré en vigueur en novembre 2005 et remplace l'ancien Accord interorganisations de 1949.

55. Par ailleurs, l'équipe spéciale interinstitutions des ressources humaines sur le VIH/sida, sur le lieu de travail dans le système des Nations Unies, s'est employée à harmoniser et amplifier les diverses initiatives concernant le VIH/sida dans le milieu de travail et à les rassembler dans un seul programme commun à l'échelle du système : « UN cares ». Ce programme s'efforce d'ouvrir un accès universel à un ensemble de moyens de prévention, de soins et de soutien à tout le personnel des Nations Unies et à leurs familles (indépendamment de leur type de contrat) dans tous les lieux d'affectation, y compris le Siège.

Coordination du système des Nations Unies en réponse à la menace de la grippe aviaire

56. Le CCS a coordonné les activités menées par le système des Nations Unies pour répondre à la menace de la grippe aviaire et pris l'initiative de l'élaboration de directives sur la manière de réagir face à une situation de pandémie. Ces directives ont été formulées par le Réseau ressources humaines et adoptées à titre de consignes d'ordre général pour le personnel de New York, celui des bureaux extérieurs et d'autres lieux d'affectation. Un résumé des directives administratives a été incorporé dans les directives concernant la planification préalable et la capacité d'intervention du système des Nations Unies en cas de pandémie, établies par le

Coordonnateur principal du système des Nations Unies pour les gripes aviaire et humaine.

Collaboration interinstitutions dans le domaine des technologies de l'information et des communications

57. Les technologies de l'information et des communications jouent un rôle crucial dans presque tous les aspects des opérations et des activités de gestion du système des Nations Unies (voir également les paragraphes 24 et 25 ci-dessus sur la mise en commun des connaissances). En 2004, le CCS a adopté un cadre stratégique des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications pour renforcer, à l'échelle du système, la coordination dans ce domaine critique. La coopération interinstitutions préconisée pour mettre en œuvre la stratégie en 2005 et 2006 s'est concentrée sur ses huit initiatives prioritaires visant à l'amélioration du mécanisme de mise en commun des connaissances à l'échelle du système, en établissant des modèles de sources pour les TIC et en créant des modèles types plus efficaces de gouvernance et de gestion. L'un de ces projets, de créer à l'échelle du système un réseau interconnecté, réduirait les doubles emplois et aiderait les organisations à mieux communiquer entre elles, avec l'avantage de faire des économies d'échelle grâce à la centralisation des capacités de communication et de mise en œuvre, et au partage des compétences techniques qu'un seul réseau interorganisations peut permettre. En outre, pour appuyer les réformes administratives, le système des Nations Unies s'efforce d'amener les divers organismes à partager les coûts associés à l'exploitation du logiciel de gestion intégré.

58. Les directeurs du Comité de haut niveau sur la gestion ont également collaboré à une autre initiative pour définir et établir un modèle type de mécanisme pour l'investissement dans les TIC, fondé sur les meilleures pratiques en usage dans l'industrie. Cette initiative fournirait un moyen cohérent d'évaluer les demandes des organisations par rapport aux ressources disponibles qu'elles doivent se partager. Elle aurait aussi, avec d'autres, l'avantage d'appuyer les progrès dans le domaine des TIC en vue de créer un environnement technologique plus harmonieux, bien axé sur les objectifs opérationnels et organisationnels du système tout entier.

V. One United Nations system (Un système des Nations Unies unique) : perspectives d'avenir

59. Dans « One United Nations » les organismes des Nations Unies s'engagent à créer un système plus unifié et dynamique, avec des objectifs communs dans l'intention unanime de maximiser l'impact de leur appui aux États Membres. La création du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système vient à point nommé. Il coïncide avec les efforts de la famille des Nations Unies elle-même, et apparaît à une période de renouveau et de changement au sein du système. Les organismes des Nations Unies attendent avec intérêt les résultats des travaux du Groupe d'experts qui vont renforcer la cohérence et l'efficacité de la réaction du système aux défis multiformes auxquels la communauté internationale est confrontée.

Annexe

Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat sur le cycle multilatéral de négociations, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005)

Nous, chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, affirmons de nouveau notre soutien au Programme de travail de Doha, qui place le développement au cœur du système commercial multilatéral; sommes résolus à collaborer étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce pour veiller à ce que la prochaine conférence ministérielle, devant se dérouler à Hong Kong, qui sera une étape marquante vers la conclusion du cycle en 2006, soit couronnée de succès.

Le commerce international, moteur de la croissance économique, est un élément fondamental de la problématique complexe du développement. L'aboutissement en temps voulu du Cycle de Doha aura des effets positifs et équilibrés et contribuera à une meilleure intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial mondial, les aidera à améliorer leur niveau de vie, à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement mondial arrêtés par les dirigeants de toute la planète au Sommet mondial de 2005 ainsi que lors des conférences organisées récemment sous les auspices des Nations Unies.

Si elles aboutissent, les négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement devraient entraîner une plus grande ouverture des marchés, en particulier aux biens et services au profit des pays en développement et, partant, la diversification vers des secteurs nouveaux et porteurs de biens et services, stimuler la participation à la production mondiale et aux chaînes de la plus-value, et créer de l'emploi. En outre, la modernisation des règles commerciales contribuera à garantir des règles du jeu plus équitables.

D'une manière générale, un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, équitable et non discriminatoire serait de nature à contribuer sensiblement au développement mondial et à favoriser les intérêts de pays à tous les stades de développement.

Pour que ces objectifs deviennent réalité, la prochaine conférence ministérielle doit déboucher sur des avancées considérables, singulièrement dans les domaines cruciaux des négociations, de sorte que le Cycle puisse s'achever à la fin de 2006. Nous exhortons tous les participants à s'engager politiquement dans ce sens. Les principaux pays développés doivent assumer pleinement leurs responsabilités et leur rôle de chef de file pour susciter des progrès notables et ouvrir des débouchés aux pays en développement, spécialement dans les domaines de l'agriculture, des produits non agricoles et du commerce des services.

L'idée de formules cohérentes d'« aide pour le commerce » ne contribuerait pas peu à permettre aux pays en développement et, en particulier, les pays les moins avancés, de faire face aux coûts de la libéralisation du commerce, de se doter d'une infrastructure commerciale et de renforcer leur capacité de production, afin de tirer

parti des débouchés que le Cycle de Doha pourrait offrir. Il s'agit là d'un complément non négligeable aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce, auquel nous apportons notre appui.

Dans moins de six semaines, les ministres réunis à Hong Kong uniront leurs efforts pour mener le cycle des négociations à son terme à la fin de 2006. Nous exhortons tous les gouvernements qui y participeront à prendre les décisions politiques qui s'imposent pour dégager un consensus, rapprocher les positions et imprimer un nouvel élan aux négociations.
